

**2 L IMMO**

Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)

au capital social de 3000 €

None LIEU-DIT LES JARDINETS 17230 VILLEDoux

RCS La rochelle 911878585

(la « **Société** »)

---

# PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

---

**Le 25/04/2025**

Lucie Lambert,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l' « **Associé Unique** »),

A pris les décisions suivantes :

---

# Décisions

---

## Décision 1

Il est pris acte par l'Associé Unique de la cessation des fonctions de Directeur Général de isabelle moreau-cua, pour cause de révocation en date du 25/04/2025.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

## Décision 2

En conséquence du changement de dirigeant objet des décisions ci-dessus, il est pris acte par l'Associé Unique de modifier l'article relatif aux dirigeants dans les statuts de la Société.

Les autres dispositions des statuts de la Société demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

## Décision 3 : Pouvoir


L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

---

**Lucie Lambert, Associé Unique**



**isabelle moreau-cua, ancien Directeur Général**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that is difficult to decipher but appears to be the name of the signatory.

**ACTE UNANIME DES ASSOCIES**

**LA SOUSSIGNEE**

**Mme Lucie LAMBERT**, née le 9 mai 1979 à FOUGERES (35300), demeurant Lieu-dit Les Jardinets 17230 VILLEDoux, de nationalité française,

Agissant en qualité d'unique associée de la société dénommée "2 L IMMO", titulaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

**A DÉCIDÉ** de conclure un acte unanime conformément au paragraphe intitulé « **ARTICLE 19 - MODALITES DES DECISIONS COLLECTIVES** » des statuts de la Société aux termes duquel il est prévu ce qui suit ci-après littéralement rapporté :

*« 3. Elles peuvent également résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte. »*

**L'associé UNIQUE A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :**

**PREMIERE DECISION**  
**REVOCAION DE LA DIRECTRICE GENERALE**

Conformément à l'article 13 des statuts, lequel prévoit ce qui suit ci-après littéralement retranscrit :

«  
**13.3 Révocation**

*Un Directeur général peut être révoqué à tout moment, pour juste motif, par décision collective prise à la majorité prévue à l'article 18.3 en ce compris les droits de vote attachés aux actions détenues par le Directeur général. Cette révocation n'ouvre droit à aucune indemnisation. »*

Il est mis aux fonctions de Directrice générale non associée de Mme CUA Isabelle épouse MOREAU née le 11 août 1982 à SAINTES (17100), demeurant 18 rue de la FERLANDIERE 17740 SAINTE MARIE DE RE, nommé à cette fonction aux termes des statuts constitutifs en date du 24 mars 2022

Cette révocation prend effet à compter du jour des présentes.

Paraphes :

LL 

**SECONDE DECISION**  
**MISE A JOUR DES STATUTS**

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier le TITRE X des statuts, lequel est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« **TITRE X**

**PRESIDENCE**

**ARTICLE 28 - NOMINATION DES DIRIGEANTS**

*Conformément à l'article 12.1 des présents Statuts:*

*Mme Lucie LAMBERT, née le 9 mai 1979 à FOUGERES (35300), demeurant  
Lieu-dit Les Jardinets 17230 VILLEDoux, de nationalité française,*

*Assure depuis la constitution de la société, les fonctions de Présidente de la  
Société 2 L IMMO.*

*Ainsi sont les Statuts.»*

Fait à VILLEDoux (17230)  
Le 24 avril 2025  
En TROIS (3) exemplaires

**Madame Lucie LAMBERT**  
*Associé unique et Présidente de la société 2 L IMMO*

Paraphes : LL

